

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt le jeudi 15 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents et représentés : 13
Absents excusés : 1
Absents : 2

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN et Me Mireille ALIX, Adjoint
Me Laëtitia GUILLARD, M. William PERRON, Me Morgane GARDIE, Me Caroline VICQUELIN, M. Jérôme SEGOUIN, Me Barbara PARIS, Me Mireille COOK, M. Frédéric DUPONT et M. Paul REVOL.
Etaient représentés : M. Roland FONTAINE (ayant donné pouvoir à Me Laëtitia GUILLARD),
Etaient absents : M. Sébastien RAVENEL et Me Sylvie BRION

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

Désignation représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées
d'Isigny-Omaha Intercom)
Convention départementale d'une boucle cyclo touristique de la Vallée de l'Aure
Subventions aux associations 2020
Achat d'un jeu pour l'aire de jeux du stade
Demande d'admission en non-valeur
Rétrocession d'une parcelle de 37m2 – Hameau Ferrant – Projet d'un centre d'exploitation
Nomination des rues et numérotation des habitations
Questions diverses

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 18 août 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Désignation représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'Isigny-Omaha Intercom)

Considérant que la communauté de communes Isigny-Omaha intercom est en fiscalité professionnelle unique depuis le 1er janvier 2017 ;
Considérant qu'il convient de renouveler les membres de la CLECT pour le mandat 2020-2026 ;
Considérant les bases CFE 2020 lors du renouvellement des sièges ;
Il convient de procéder à la désignation de **1** représentant (1 titulaire et 1 suppléant) de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Lors d'un transfert de compétence, la CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement.

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées dans le règlement intérieur de la CLETC validé en conseil communautaire le 25 janvier 2017.

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU la délibération du 25 janvier 2017 de la communauté de communes procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

VU la délibération n° 2020-09-261 du 24 septembre 2020 fixant le nombre de représentants de chaque commune au sein de la CLECT,

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 1 représentant :

Est désigné au poste de titulaire :

- **M. Bernard LENICE**

Est désignée au poste de suppléant :

- **Me Mireille ALIX**

Merci de bien vouloir adresser en complément de la délibération les coordonnées de chaque représentant désigné :

Nom Prénom	Adresse postale	Adresse mail	N° de Téléphone portable
LENICE Bernard	27 Rue des Vignets 14230 LA CAMBE	bnice1@free.fr	06.34.43.75.08
ALIX Mireille	890 Route des Fours À Chaux. 14230 LA CAMBE	michel.alixa@orange.fr	06.14.64.88.92

Cette proposition est adoptée : VOTE : 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Convention départementale d'une boucle cyclo touristique de la Vallée de l'Aure

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'itinéraire de la boucle cyclable touristique d'intérêt départemental proposé par la Communauté de communes Isigny Omaha Intercom et le Conseil départemental du Calvados sur le territoire communal.

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et considérant l'intérêt que représente pour la commune la création d'un circuit cyclable touristique sur son territoire, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** l'itinéraire proposé par la Communauté de communes et le Conseil départemental ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, de gestion, d'exploitation et d'entretien afférente.

Cette proposition est adoptée : VOTE : 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Subventions aux associations 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée que chaque année la commune soutient et encourage l'action associative en attribuant des subventions.

Dans cette période de crise sanitaire du Covi-19, il est particulièrement important de renouveler le soutien aux associations qui jouent un rôle considérable dans le maintien des liens sociaux et intergénérationnels de la commune.

Par conséquent Monsieur le Maire donne lecture du montant des subventions pour chaque association concernée dont l'état est joint ci-dessous :

Comité des fêtes	500,00€
Asso. Parents Elèves La Cambe	400,00€
ADMR Trévières	400,00€
SNSM Isigny S/Mer	75,00€

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les subventions ci-dessus pour un montant de **1375,00€**

Cette proposition est adoptée : VOTE : 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Achat d'un jeu pour l'aire de jeux du stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un jeu de l'aire de jeux du stade est détérioré et donc plus utilisable par les enfants., depuis plusieurs mois.

Après avis d'un professionnel, une réparation du jeu ne suffit pas, par conséquent, il est donc nécessaire d'acheter un nouveau jeu.

Monsieur le Maire propose différents jeux et différents tarifs, après consultation et délibération, le conseil municipal décide d'acheter : VOTE : 12 Pour, 0 Contre et 1 Abstention

- Jeu GYMINO d'un montant de 2 136,34€ HT soit 2 563.61€ TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cet achat. La dépense sera inscrite à l'imputation 2188 au budget primitif 2020.

Vu le budget primitif 2020 adopté le 23/06/2020

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap.	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2188	2 600,00€	
Fonctionnement	67	678	-2 600,00€	
Fonctionnement	023	023	2 600,00€	
Investissement	021	021		2 600,00€

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section d'investissement à 2 600,00€

Cette proposition est adoptée : VOTE : 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Demande d'admission en non-valeur

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demandes de non-valeur, reçu en date du 2 septembre 2020 par le Trésorier receveur municipal de La Cambe ;

CONSIDERANT que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Trésorier receveur municipal dans les délais réglementaires ;

CONSIDERANT qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal des non-valeurs pour un montant de **480,21€** comme suit :

- DECUGNIERE Gregory 97,38€ + 244,08€ soit **341,46€** au compte 6542
- Succession ANDRE Jeanne **138,75€** au compte 6541

Le conseil municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les sommes indiquées dues.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur seront inscrits, à l'article 6542 et 6541 comme prévue au budget primitif 2020.

Cette proposition est adoptée : VOTE : 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Rétrocession d'une parcelle de 37m2 – Hameau Ferrant – Projet d'un centre d'exploitation
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet du Conseil départemental du Calvados d'implanter un d'un centre d'exploitation sur la commune de La Cambe.

Le Conseil départemental va acquérir une partie de la parcelle appartenant à Monsieur Henri LEPELLETIER cadastrée ZC n°23 située Hameau Ferrant.

Lors de la réunion du découpage de la parcelle, il a été constaté qu'un poteau électrique était situé sur la propriété de Monsieur Henri LEPELLETIER. Afin de régulariser la situation, il a été proposé de rétrocéder une partie de 37m2 à la commune en même temps que la vente au profit du Département.

Le conseil municipal, après délibération :

- **ACCEPTE** la rétrocession d'une partie de la parcelle d'une superficie de 37 m2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Cette proposition est adoptée : VOTE : 3 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Nomination des rues et numérotation des habitations

Monsieur le Maire rappelle l'importance de nommer et numéroter les rues de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la commune et de numéroter les habitations.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, mais également pour la fibre, la localisation sur les GPS d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et numérotage des habitations, il est demandé au conseil municipal de :

- **VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des rues de la commune (voir liste en annexe)
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette proposition est adoptée : VOTE : 13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Les devis de plaques de rues et des numéros d'habitations ont été étudiés mais seront approuvés lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire informe avoir un rendez-vous avec une personne du conseil départemental (Clément BELLETRE) le 28/10/2020 à 9h30 pour la géolocalisation.

Deux dénominations de rues ont été revues ; il s'agit de Chemin des Poissonniers transformé en Rue de la Ferme des Vignets et Route du Château de Jucoville en Route du Vieux Ménage.

Questions diverses

Repas des anciens : Le Maire informe l'assemblée que les cabas et colis sont commandés.

Monsieur le Maire informe que des travaux de voirie ont eu lieu « Rue de la Ferme des Vignets » par l'intercom et une partie des travaux est à la charge de la commune pour un montant de 2900€.

Monsieur le Maire informe que le caisson du tracteur sera remplacé pour un montant de 846€ HT soit 1015.20€ TTC. Le conseil municipal approuve le devis.

Monsieur le Maire informe que des travaux de busage dans sur la route des Vignets sont nécessaires, le devis de l'entreprise LEPOIL Charles est de 1294.20€. Le conseil municipal approuve le devis.

Une personne propose des cours de gym dans la salle des fêtes de La Cambe les mercredis (10h à 12h) et jeudi (16h30 à 19h30) au tarif de 20€ par mois. Le conseil municipal est favorable à cette initiative, qui pourra apporter du dynamisme à la commune. Le conseil municipal propose de mettre à disposition la salle des fêtes pendant 1 mois pour un essai et éventuellement de faire un contrat de location après. Le conseil municipal demande à ce que les horaires soient modifiables pour cibler plus de personnes travaillantes.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de remerciement de la SNSM de Grandcamp-Maisy.

Pour des raisons sanitaires, COVID-19 Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne fera pas ses traditionnels vœux à la salle des fêtes pour l'année 2021, par conséquent, il propose d'envoyer à chaque foyer de la commune une carte de vœux. Le conseil municipal approuve cette décision.

Monsieur le Maire informe que la commission animation communication s'est réuni pour travailler sur le P'tit Cambais 2020.

Monsieur Paul REVOL informe le conseil municipal de plusieurs plaintes des habitants concernant les crottes de chien sur la commune.

Madame Mireille COOK informe le conseil municipal qu'il y a des nids de poule sur le parking du square dans le bas du bourg.

Monsieur Paul REVOL fait remarquer que la plaque où sont déposés les restes des sépultures bombardés le 8 juin 1944 est en mauvaise état et par devoir de mémoire il y a lieu de réhabiliter cette plaque.

Monsieur le Maire informe qu'un agent du service technique est mis en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence) pendant 14 jours suite à un cas contact.

RAPPEL : Les exploitants agricoles ont l'obligation de curer les fossés des parcelles exploitées. Monsieur Michel FOUBERT ne se conforme pas à cette réglementation et le maire prendra ses dispositions pour le contraindre.

Fin de séance 23h.